

# réunion du 23-02-2024: compte-rendu

à la mairie de Plougastel

---

## le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale des Pays de Brest, est en révision

Le SCOT donne les orientations du Pays de Brest, qui s'étend de la côte Nord jusqu'à Plougastel, Landerneau, Daoulas et s'est récemment étendu vers Châteaulin, Pleyben, Crozon. D'où la [nécessité d'une révision](#) <sup>1</sup>. On en est à la **définition de la stratégie**, avec trois axes : ouverture à l'échelle régionale et nationale, atouts économiques et environnementaux, enjeux des transitions énergétiques, climatiques, démographiques.

Ces points sont résumés dans un document de 20 pages, distribué sur papier glacé 130 g. aux participants, et [disponibles en ligne](#) <sup>2</sup>

Les points 1.4.2 , 1.6.1 et 1.6.3 me semblent intéressants.

Le document complet n'est pas rendu public, il est encore en discussion entre les experts de l'ADEUPA (agence d'urbanisme) et les élus des diverses communautés de communes (on dit les comcom) représentés dans un comité syndical et un bureau.

Ensuite seront étudiés les DOO (**Directives d'Orientations et d'Objectifs**), qui détaillent les mesures à prendre pour mettre en œuvre la stratégie, adaptées à la spécificité de chaque comcom. Une consultation doit avoir lieu d'ici fin 2024. Les [DOO actuellement en vigueur](#) sont consultables en ligne <sup>3</sup>.

Il faut bien comprendre que **les prescriptions des DOO s'imposent aux communes, qui devront éventuellement adapter leurs PLU** pour qu'ils soient compatibles avec le SCOT. Il est donc plus efficace d'obtenir des réglementations renforçant la biodiversité, un urbanisme orienté vers la mixité sociale, la qualité des logements etc.. au niveau du SCOT, plutôt que de se battre dans trente-six communes sur les mêmes sujets...

On peut contribuer au PAS et aux DOO en écrivant à [contact@pays-de-brest.fr](mailto:contact@pays-de-brest.fr).

### Intervention de Gérard M.

*L'ADEUPA a confirmé sa contribution (études, analyses, prospectives) à la réflexion menée par le comité de pilotage du SCOT pour la définition du Projet d'Aménagement Stratégique. Comment l'ADEUPA peut-elle rendre publiques sa contribution de façon à ce que les habitants de la métropole puissent partager le diagnostic et l'évaluation des besoins ?*

L'agence a répondu que le diagnostic sera rendu public juste en amont de l'enquête d'utilité publique. Comment dès lors associer les habitants à la rédaction des orientations du PLUi ?

### Intervention de Vincent L. 🐿

*Les DOO doivent prendre en compte les directives imposées par la loi concernant la densification des zones construites, et la non artificialisation des terres non construites. Également, les SCOT doivent reprendre la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) des SDAGE pour l'imperméabilisation des sols.*

---

<sup>1</sup> voir <https://www.pays-de-brest.fr/le-scot/revision-du-scot>

<sup>2</sup> [https://www.pays-de-brest.fr/images/Synthese\\_PAS.pdf](https://www.pays-de-brest.fr/images/Synthese_PAS.pdf)

<sup>3</sup> [https://www.pays-de-brest.fr/images/site/SCoT/SCOT\\_2019/DOO\\_web.pdf](https://www.pays-de-brest.fr/images/site/SCoT/SCOT_2019/DOO_web.pdf)

*Il se trouve que la récente modification n°8 du PLUi de Brest Métropole comporte une nouvelle règle imposant pour toute nouvelle construction de laisser un minimum de 15% de pleine terre, et de 15% de terrain perméable. Une toiture-terrasse végétalisée est considérée comme surface perméable. On voit donc de nombreux permis être validés où 85% de la surface du terrain est bétonnée ou goudronnée.*

*Pour un terrain de 500 m<sup>2</sup>, on pourra laisser une bande en herbe et en arbustes de 3m de large, soit 75 m<sup>2</sup>, et monter des parpaings sur le rectangle restant. C'est une densification exagérée, qui artificialise 85% du sol. Trop peu de place est alors laissée pour offrir les espaces verts nécessaires aux habitants, pour le maintien d'une biodiversité minimale, pour préserver l'équilibre des sols, le maintien de populations d'insectes, d'oiseaux, ou de petite faune.*

*Le SCOT du Pays de Brest devrait revoir la réglementation brestoïse, en imposant un coefficient de pleine terre plus important, qui s'imposerait également à toutes les communes du Pays de Brest.*

## Calendrier du PLUi

Une **modification de droit commun**, numéro 9, va être lancée dans les jours qui viennent, le texte sera à découvrir sur [je.brest.participe.fr](http://je.brest.participe.fr), où nous aurons un mois pour déposer nos observations. Après synthèse, la proposition définitive sera soumise à une enquête publique, avec un commissaire enquêteur qui donnera son avis, et le tout sera soumis au vote des élus (sans doute fin juin).

Par contre un même parcours, beaucoup plus long, sera lancé au cours de cette année, pour la **révision du PLUi**. Cette révision une fois adoptée, sans doute **en 2026**, devrait gouverner l'urbanisme métropolitains jusque vers 2040, et **les décisions prises seront coulées dans le béton**. La question, fondamentale, de la participation des habitants à ce projet mérite d'être posée.

Bien que ce point ne figurât pas à l'ordre du jour de la réunion du SCOT, il a été soulevé par Gérard M. :

*les citoyens et associations sont de plus en plus nombreux à vouloir être associés aux débats et décisions qui concernent le cadre de vie et plus largement l'aménagement du territoire, et pour savoir comment les habitants pouvaient l'être autrement que symboliquement comme c'est le cas par l'enquête d'utilité publique.*

La Vice Présidente Tifenn Quiguer est intervenue pour dire qu'ils avaient pris contact avec un cabinet conseil pour justement définir les modalités de la concertation.

Commentaire : on peut noter les propos contradictoires : dire d'un côté l'intention de mener la concertation sur le PLUi et de l'autre que l'accès aux informations ne sera possible que lorsque que le projet de PLUi sera formalisé. Et la démocratie participative pilotée par les cabinets de conseil en dynamique de groupe.... c'est participatif, mais pas démocratique !

## Discussion sur les suites à donner après la réunion SCOT de Plougatsel

Ces questions sont difficiles à appréhender, et difficiles à médiatiser pour obtenir l'attention des citoyens. Si on ne fait rien, les révisions du SCOT et du PLU se feront dans les bureaux feutrés de l'agence de l'urbanisme et des services métropolitains.

Nous disons qu'il faut participer à ces instances, et faire entendre nos propositions.

Et faire connaître aux citoyens l'importance de ce sujet.

Fait-on une ou plusieurs contributions ? Lance-t-on un communiqué, une pétition pour réclamer une concertation en avant-projet?

Rédacteur : Vincent 🦊 le 20240311